

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 17 MARS 2021

Monsieur le Maire déclare la séance de Conseil Municipal du 17 Mars 2021 ouverte, à 18 heures 00.

Puis il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil municipal, Madame Anne DAURES, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'elle a accepté.

Il est procédé à la constatation de la liste des membres du Conseil municipal.

Il dénombre 23 Conseillers Municipaux présents :

Eric LEOTARD	Anne DAURES	Jean-François BERTUCAT
Martine MEUTERLOS	Hamoue DERDOUR	Olga CAMPANELLA
Thierry CHAPELLIER	Sylvie LAUGIER	Joseph RAJOLA
Josette CERUTTI	Claude MONTALI	Philippe PACAUT
Claire GAZE	Patrick DUPUY	Dolorès POETA
Olivier BOURGIER	Virginie COURTIAL	Rémi MARETTE
Pierre GELSI	Hervé DELESPAUL	Virginie JUILLARD
Patrick LAMARQUE		

6 Conseillers Municipaux sont absents, dont 6 excusés et qui ont donné procuration.

- Madame Annette NUSSAC-BREITHEL, absente et excusée, représentée par Monsieur Hamoue DERDOUR
- Madame Béatrice DI SANTO, absente et excusée, représentée par Monsieur Olivier BOURGIER
- Madame Linda FUSTIER, absente et excusée, représentée par Madame Claire GAZE
- Monsieur Jean-Charles VIEMARI, absente et excusée, représentée par Monsieur Thierry CHAPELLIER
- Madame Marion AUREILLE, absente et excusée, représentée par Madame Dolorès POETA
- Madame Sabine ZOULALIAN, absente et excusée, représentée par Monsieur Pierre GELSI

Il y a donc 6 procurations.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut se dérouler.

Monsieur le Maire souhaite présenter au nom du Conseil municipal à Monsieur Jean-Charles VIEMARI nos condoléances pour la disparition de son père. Nous avons une pensée pour lui et sa famille.

Date de la convocation : le 11 mars 2021.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 09/20 du 23 mai 2020 portant sur les décisions du Maire prises et visés par le contrôle de légalité depuis le 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Les décisions n° 32/21, 33/21, 35/21, 36/21 et 39/21

Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 3 Mars 2021.

Madame Martine MEUTERLOS précise que le calcul du quotient familial CAF concernant la délibération n°22/21 relative à la Grille Tarifaire pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de Saint-Victoret se fait en fonction des ressources du foyer, de la composition du foyer. Les familles se présente au service scolaire avec une attestation de la CAF où figure le quotient familial.

Monsieur Pierre GELSI formule une remarque quant au compte rendu concernant la question orale qui a été posé, la réponse a été reprise mot pour mot et l'attaque personnelle subit sur mes supposés amis spéculateurs ; on peut débattre sur tous les sujets mais en restant sur le domaine politique, en respectant les divergences d'opinions et en évitant les calomnies gratuites et les attaques personnelles. Il demande que cela cesse.

Monsieur le Maire précise que cela n'est pas dans nos habitudes de calomnier qui que ce soit.

Ce dernier est adopté à la majorité.

Pour	26	
Abstention	1	Monsieur DELESPAUL
Contre	2	Monsieur GELSI et Madame ZOULALIAN

L'ordre du jour est ensuite abordé.

RAPPORT N°1 : Séjours éducatifs : Proposition participation financière communale et parentale année 2020/2021

Madame Martine MEUTERLOS présente ce point.

Dans le but de favoriser l'éveil des élèves de Saint-Victoret aux activités de plein air, deux classes de l'école élémentaire Cocteau proposent un séjour en classe verte, à BIABAUX à Saint-Michel l'Observatoire, du 17 au 21 mai 2021.

Cette classe verte est régulièrement organisée par les enseignants de cette école, ce qui permet aux parents de confier leurs enfants aux enseignants dans un autre contexte que celui du cadre scolaire et familial.

La Municipalité encourage cette initiative et souhaite soutenir financièrement et matériellement le projet de classes transplantées organisé par des enseignants de l'école élémentaire COCTEAU (Madame POTIER du CP et Madame DIAS BARREIROS du CE2).

Cette participation comprend les charges liées au transport et au Centre de vacances de BIABAUX.

ENSEIGNANTS	LIEU DU SEJOUR	PART PARENTALE	PART COMMUNALE
Madame POTIER (CP Cocteau)	BIABAUX	155,00 €	225,00 €
Madame DIAS BARREIROS (CE2 COCTEAU)	BIABAUX	155,00 €	225,00 €

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A l'unanimité,

Fixe la participation parentale comme détaillée dans le tableau ci-dessous :

Prendre en charge, sur le budget principal environ 60 % des frais d'hébergement, d'animation et pédagogiques de ces séjours,

Echelonner les participations familiales sur plusieurs mois et en fonction des périodes de séjours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

RAPPORT N°2 : Instauration d'un service public : gestion et droit d'entrée des musées communaux

Monsieur Jean-François BERTUCAT présente ce point.

Du fait de l'intérêt historique, culturel et pédagogique des musées de l'aviation et de l'artisanat ainsi que la volonté de la Commune de créer des vocations dans le secteur aéronautique, de développer le tourisme industriel et technique, de pérenniser nos relations avec le Lycée des métiers de l'aéronautique Pierre Mendès France de Vitrolles.
D'autant plus que nous avons le seul musée régional de l'aviation, vitrine du savoir-faire des hélicoptères.

Vu le Code générale des Collectivités territoriales

Vu la délibération 61/20 « Signature de la Convention entre Provence Tourisme et la Commune de Saint-Victoret pour la réalisation de l'étude TEMA »

Vu l'étude TEMA réalisée avec le concours de l'agence départementale du tourisme (Provence Tourisme).

Au nom du principe constitutionnel de libre administration, la Commune est libre de déterminer le mode de gestion des services publics.

Pour garantir la continuité de ce service public, la Commune a choisi de privilégier la régie directe. Ce service public à caractère administratif est retracé dans le budget principal de la Commune.

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Victoret de gérer ce service public en régie directe.
Considérant l'intérêt d'instaurer des tarifs d'entrée au sein des musées.

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	25	
Abstention	4	Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD, Messieurs GELSI et DELESPAUL
Contre		

INSTAURE la gestion de ce service public en régie directe et les tarifs d'entrée

PRECISE que prendra effet ce nouveau mode de gestion et des droits d'entrée à compter du 22 mars 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N°3 : Approbation compte de gestion 2020 – Commune

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les Comptes de Gestion établis par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Pour l'exercice 2020, Monsieur JOUVE Régis, Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées, nous a transmis le compte de gestion pour le Budget municipal.

Les chiffres du Compte de Gestion concordant en tout point avec ceux du Compte Administratif qui va être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	25	
Abstention	4	Madame Sabine ZOULALIAN, Messieurs Pierre GELSI, Patrick LAMARQUE et Hervé DELESPAUL
Contre		

STATUE sur le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal,

RECONNAIT que toutes les écritures ont été passées, que tous les comptes sont exacts et n'appellent ni observations, ni réserves.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

RAPPORT N°4 : Approbation compte de gestion 2020 – Cimetière

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les Comptes de Gestion établis par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Pour l'exercice 2020, Monsieur JOUVE Régis, Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées, nous a transmis le compte de gestion pour le Budget du cimetière.
Les chiffres du Compte de Gestion concordant en tout point avec ceux du Compte Administratif qui va être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	25	
Abstention	4	Madame Sabine ZOULALIAN, Messieurs Pierre GELSI, Patrick LAMARQUE et Hervé DELESPAUL
Contre		

STATUE sur le Compte de Gestion 2020 du Budget du cimetière,
RECONNAIT que toutes les écritures ont été passées, que tous les comptes sont exacts et n'appellent ni observations, ni réserves.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

RAPPORT N°5 : Approbation compte administratif 2020 - Commune

Monsieur le Maire, Claude PICCIRILLO, se retire du Conseil municipal, Monsieur Eric LEOTARD, premier adjoint est désigné pour présider la séance du Conseil municipal.

Le 1^{er} Adjoint Eric LEOTARD, Délégué à l'Administration générale, la commande publique, les Finances, la jeunesse et le sport présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune, appuyé de toutes ses annexes.

Il est fait lecture des éléments significatifs de ce Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	7 971 438.41 €
Recettes	8 322 385.05 €
Excédent de l'exercice	350 946.64 €
Excédent antérieur reporté 2019	1 852 760.78 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	2 203 707.42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 372 020.16 €
Recettes	4 554 169.00 €
Excédent de l'exercice	1 182 148.84 €
Déficit antérieur reporté 2019	54 286.77 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	1 127 862.07 €

RESTE A REALISER

Dépenses	1 505 498.50 €
Recettes	680 314.40 €
Solde RAR	- 825 184.10 €

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Premier adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

Monsieur Claude PICCIRILLO, le Maire, ne participe pas au vote.

A la majorité,

Pour	24	
Abstention	4	Madame Sabine ZOULALIAN, Messieurs Pierre GELSI, Patrick LAMARQUE et Hervé DELESPAUL
Contre		

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le compte administratif – Budget principal de la Commune.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la Commune et les résultats de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Premier adjoint au Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

RAPPORT N°6 : Approbation compte administratif 2020 - Cimetière

Monsieur le Maire, Claude PICCIRILLO, se retire du Conseil municipal, Monsieur Eric LEOTARD, premier adjoint est désigné pour présider la séance du Conseil municipal.

Le 1^{er} Adjoint Eric LEOTARD, Délégué à l'Administration générale, la commande publique, les Finances, la jeunesse et le sport présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020 du Budget du cimetière, appuyé de toutes ses annexes.

Il est fait lecture des éléments significatifs de ce Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 691.90 €
Recettes	10 497.76 €
Excédent de l'exercice	8 805.86 €
Déficit antérieur reporté 2019	1 451.34 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	7 354.52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Déficit de l'exercice	0 €
Excédent antérieur reporté 2019	0 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	0 €

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Premier adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

Monsieur Claude PICCIRILLO, le Maire, ne participe pas au vote.

A la majorité,

Pour	27	
Abstention	1	Monsieur LAMARQUE
Contre		

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le compte administratif – Budget annexe du Cimetière.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget du cimetière et les résultats de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Premier adjoint au Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Après la présentation des points n°5 et n°6 relatifs à l'approbation du budget principal de la Commune et le Budget annexe du Cimetière, Monsieur le Maire, Claude PICCIRILLO reprend la présidence de la séance du Conseil municipal.

RAPPORT N°7 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget principal 2021 – Commune

Le 1^{er} Adjoint, M. Eric LEOTARD, Délégué à l'Administration générale, la commande publique, les Finances, la jeunesse et le sport rapporte que dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat constaté du Budget de la Commune de l'année 2020.

Il est rappelé par ailleurs, que le résultat, approuvé par le Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif s'établit comme suit :

*** Résultat de clôture Section de Fonctionnement : 2 203 707.42 Euros**

➤ Au compte recettes de 002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

*** Résultat de clôture Section Investissement : 1 127 862.07Euros**

➤ Au compte recettes de 001 « résultat reporté » (solde d'exécution positif reporté).

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	25	
Abstention	4	Madame Sabine ZOULALIAN, Messieurs Pierre GELSI, Patrick LAMARQUE et Hervé DELESPAUL
Contre		

DECIDE qu'aucune somme ne sera affectée au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) de la section de fonctionnement et investissement n'étant point déficitaire.

RAPPORT N°8 : Vote des taux d'imposition 2021 – Commune

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer comme chaque année sur la fixation des taux des impôts locaux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Les taux suivants sont proposés pour chacune des taxes locales :

Taxe sur le Foncier Bâti : **26.11 %** - soit un produit attendu de 1 910 000€

Pour permettre une information complète quant au taux d'imposition communal pour la taxe foncière des propriétés bâties, la suppression de la taxe d'habitation conduit à une compensation de cette perte par l'attribution de la part départementale de taxe foncière.

Pour l'année 2021, le taux départemental 2020 est de **15,05 %**.

Ce qui conduit à un taux de référence pour 2021 de : **41.16 %**

Taxe sur le Foncier Non Bâti : **44.86 %** - soit un produit attendu de 10 000€

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	24	
Abstention	5	Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD, Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
Contre		

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N°9 : Budget primitif principal 2021 - Commune

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, proposé au vote du Conseil Municipal porte sur un total de 18 190 961.47 € se répartissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes et en dépenses 9 034 530.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes et en dépenses 9 156 431.47€

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	3 466 330,00 €	24	3 : Madame ZOULALIAN et Messieurs GELSI et DELESPAUL	2 : Madame JUILLARD et Monsieur LAMARQUE
012	Charges de personnel	2 350 000,00 €	24	2 : Madame ZOULALIAN et Monsieur GELSI	3 : Madame JUILLARD et Messieurs DELESPAUL et LAMARQUE
014	Atténuations de charges	15 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
65	Autres charges de gestion courante	439 700,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
67	Charges exceptionnelles	63 500,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00 €	24	2 : Madame ZOULALIAN et Monsieur GELSI	3 : Madame JUILLARD et Messieurs DELESPAUL et LAMARQUE
042	Opérations d'ordre, transfert entre sections	800 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
	<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	9 034 530,00 €			

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
70	Produits services, domaines et ventes diverses	511 952,58 €	24	3 : Madame ZOULALIAN et Messieurs GELSI et LAMARQUE	2 : Madame JUILLARD et Monsieur DELESPAUL
73	Impôts et taxes	4 405 470,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
74	Dotations et participations	1 258 400,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
75	Autres produits de gestion courante	330 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
77	Produits exceptionnels	35 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
042	Opérations d'ordre, transfert entre section	90 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
		6 830 822,58 €			
002	<i>Résultat reporté</i>	2 203 707,42 €			
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	9 034 530,00 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
21	Immobilisations corporelles	5 792 182,97 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
23	Immobilisations en-cours	200 000,00 €	24	2 : Madame ZOULALIAN et Monsieur GELSI	3 : Madame JUILLARD et Messieurs DELESPAUL et LAMARQUE
16	Emprunts et dettes	18 750,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
45	Opérations pour le compte de tiers	980 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	90 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
	Total dépenses d'investissement	7 650 932,97 €			
	RAR	1 505 498,50 €			
	Total dépenses d'investissement cumulées	9 156 431,47 €			

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
13	Subvention d'investissement	1 152 690,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
10	Dotations fonds divers et réserves	340 800,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
024	Produits de cession	1 541 000,00 €	24	2 : Madame ZOULALIAN et Monsieur GELSI	3 : Madame JUILLARD et Messieurs DELESPAUL et LAMARQUE
45	Opérations pour le compte de tiers	1 613 765,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	800 000,00 €	24		5 : Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
	Total des recettes d'investissement	7 348 255,00 €			
001	Solde d'exécution reporté	1 127 862,07 €			
	RAR	680 314,40 €			
	Total des recettes d'investissement cumulées	9 156 431,47 €			

A la majorité,

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le budget primitif 2021 de la Commune.

De prendre acte du vote du budget primitif communal par chapitre

DECIDE de voter le budget 2021 de la commune tel que présenté avec ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N°10 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget annexe 2021 – Cimetière

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Le 1^{er} Adjoint, M. Eric LEOTARD, Délégué à l'Administration générale, la commande publique, les finances, la jeunesse et le sport rapporte que dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat constaté du Budget annexe cimetière de la Commune de l'année 2020.

Il est rappelé par ailleurs, que le résultat, approuvé par le Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif s'établit comme suit :

*** Résultat de clôture Section de Fonctionnement : 7 354.52 Euros**

- Au compte recettes de 002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A la majorité,

Pour	25	
Abstention	4	Madame ZOULALIAN, Messieurs GELSI, DELESPAUL et LAMARQUE
Contre	0	

DECIDE qu'aucune somme ne sera affectée au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) de la section de fonctionnement et investissement n'étant point déficitaire.

RAPPORT N°11 : Budget primitif annexe 2021 - Cimetière

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Le budget primitif du budget annexe de la commune pour l'exercice 2021, proposé au vote du Conseil Municipal porte sur un total de 399 853.76€ se répartissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes et en dépenses 233 604.14€

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes et en dépenses 166 249.62€

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

A l'unanimité,

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	67 354,52 €	29		
042	Opérations d'ordre, transfert entre sections	166 249,62 €	29		
	<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	233 604,14 €			

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
70	Produits services, domaines et ventes diverses	216 249,62 €	29		
042	Opérations d'ordre, transfert entre section	10 000,00 €	29		
		226 249,62 €			
002	<i>Résultat reporté</i>	7 354,52 €			
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	233 604,14 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
10	Dotations fonds divers et réserves	156 249,62 €	29		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 000,00 €	29		
	<i>Total dépenses d'investissement</i>	166 249,62 €			
	<i>RAR</i>	- €			
	<i>Total dépenses d'investissement cumulées</i>	166 249,62 €			

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Vote	Pour	Contre	Abstention
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	166 249,62 €	29		
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	166 249,62 €			
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	- €			
	<i>RAR</i>	- €			
	<i>Total des recettes d'investissement cumulées</i>	166 249,62 €			

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le budget primitif annexe 2021 du Cimetière.

De prendre acte du vote du budget primitif annexe du cimetière par chapitre.

DECIDE de voter le budget 2021 du budget annexe du cimetière de la commune tel que présenté avec ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

RAPPORT N°12 : Subventions annuelles pour les associations

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Les associations ci-après désignées, dans le cadre de leur activité, ont sollicité une aide financière auprès de la commune de Saint-Victoret. A l'appui de cette demande, chaque association a adressé un dossier à Monsieur le Maire. Au vu de cette demande et compte-tenu de la nature du projet, qui présente pour chaque association un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux associations qui en ont fait la demande, une subvention en lien direct avec leur activité.

DESIGNATION	MONTANT	VOTE	Membres du Conseil ne prenant pas part au vote	DETAILS
FED. NAL. ANCIENS COMBAT. ALGERIE ST VICTORET	600,00 €	Vote Pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI, - M. DELESPAUL
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS BDR	1 100,00 €	Vote Pour : 24 Vote Contre : 0 Vote abstention : 2	Jean-François BERTUCAT Josette CERUTTI Olga CAMPANELLA	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI
LA PREVENTION ROUTIERE	350,00 €	A l'unanimité		
ÉCOLE DES JEUNES POMPIERS DE MARGINANE	500,00 €	A l'unanimité		
ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE PARIS - GRP PCE	750,00 €	A l'unanimité		
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES COCTEAU-LES PITCHOUNS	350,00 €	A l'unanimité		
ASSOCIATION DES PARENTS INDEPENDANTS	300,00 €	A l'unanimité		
- Coop. Scolaire Ecole Maternelle Carbonei	500,00 €	A l'unanimité		
- Coop. Scolaire Ecole Maternelle Cocteau	500,00 €	A l'unanimité		
- Coop. Scolaire Ecole Maternelle Anne-Marie Piteau	320,00 €	A l'unanimité		
- Coop. Scolaire Primaire Carbonei	1 000,00 €	A l'unanimité		
- Coop. Scolaire Primaire Cocteau	500,00 €	A l'unanimité		
ASS. DES ENSEIGNANTS DE LA CIRCONSCRIPTION DE MARGINANE	150,00 €	A l'unanimité		
USEP	350,00 €	A l'unanimité		
ASS.SPORTIVE J. PREVERT	250,00 €	A l'unanimité		
ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT VICTORET	10 000,00 €	A l'unanimité		
ARC EN CIEL PROVENCAL	1 000,00 €	Vote pour : 28 Vote Contre : 0 Vote abstention : 1		Abstentions : - M. DELESPAUL
ATELIER DES HAMEAUX	1 200,00 €	A l'unanimité		

COMITE DES FETES	8 000,00 €	Vote Pour : 22 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3	Remi MARETTE Sylvie LAUGIER Virginie COURTIAL Joseph RAJOLA	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
SANCTI-VICTORIS CHORUS	1 300,00 €	A l'unanimité		
ECHO DU CŒUR	800,00 €	A l'unanimité		
HORIZON JUMELAGE	500,00 €	Vote Pour : 22 Vote Contre : 0 Vote Abstention : 3	Remi MARETTE Claude MONTALI Jean-Charles VIEMARI Beatrice DI SANTO	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
PROVENCE ART CULTURE	500,00 €	Vote Pour : 24 Vote Contre : 0 Vote abstention : 4	Claude MONTALI	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL - M. LAMARQUE
ATSCAF SAINT VICTORET ATHLETIQUE	1 500,00 €	A l'unanimité		
FOOTBALL CLUB SAINT-VICTORET	20 000,00 €	Vote Pour : 23 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3	Joseph RAJOLA Remi MARETTE Sylvie LAUGIER	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
GROUPEMENT CYNEGETIQUE MARIGNANAIS	500,00 €	Vote Pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
GYMNASTIQUE CLUB DE SAINT-VICTORET	1 500,00 €	A l'unanimité		
IMPACT KARATÉ CLUB	7 660,00 €	A l'unanimité		
LA BOULE D'IPLOMATE	7 615,00 €	A l'unanimité		
PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	600,00 €	Vote pour : 28 Vote Contre : 0 Vote abstention : 1		Abstentions : - M. DELESPAUL
TENNIS CLUB SAINT-VICTORET	5 400,00 €	Vote pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
MUSTANG COUNTRY CLUB	500,00 €	Vote pour : 28 Vote Contre : 0 Vote abstention : 1		Abstentions : - M. DELESPAUL
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	700,00 €	Vote pour : 27 Vote Contre : 0 Vote abstention : 2		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 300,00 €	A l'unanimité		
ENTRAIDE SOLIDARITE 13	500,00 €	A l'unanimité		
LES RESTAURANTS DU CŒUR	500,00 €	A l'unanimité		
ŒUVRE ENTRAIDE SOCIALE FILOSETTE	500,00 €	A l'unanimité		
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €	A l'unanimité		
INSTITUT PAOLI CALMETTE	1 000,00 €	A l'unanimité		
ASS° AIDE AUX VICTIMES DE BRUIT DE VOISINAGE	250,00 €	Vote pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
LE NORATLAS DE PROVENCE	1 000,00 €	Vote pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3		Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
AMICHATLEMENT VOTRE	2 500,00 €	A l'unanimité		

AMICOPTER	500,00 €	A l'unanimité		
SAINT VICTORET EN FLEURS ET EN LUMIERES	1 500,00 €	Vote pour : 25 Vote Contre : 0 Vote abstention : 2	Olga CAMPANELLA Anne DAURES	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI
SYNDICAT D'INITIATIVE	2 000,00 €	Vote pour : 26 Vote Contre : 0 Vote abstention : 2	Anne DAURES	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI
AFI (Association Française de icestock)	300,00 €	Vote pour : 25 Vote Contre : 0 Vote abstention : 3	Jean-Charles VIEMARI	Abstentions : - Mme ZOULALIAN - M. GELSI - M. DELESPAUL
APF France Handicape	300,00 €	A l'unanimité		

De prendre acte que les subventions ont été votées individuellement

ALLOUE aux associations, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au titre de l'exercice 2021

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée, lève la séance à 20 heures 04.

Affichage le 25 Mars 2021

Le Maire



Claude PICCIRILLO